



Yvelines
Conseil général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 25 octobre 2009

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Mademoiselle la représentante de Madame la Directrice Départementale de la Jeunesse et des Sports, Messieurs les Présidents des Clubs de Tir yvelinois, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Les exercices se suivent... et se ressemblent ! Nos arbalétriciennes n'en démordent pas: après avoir décroché des titres mondiaux en individuel et par équipes, en 2006 et 2008, 2009 a vu leurs efforts couronnés de succès en gravissant les marches des podiums, lors du championnat d'Europe, en terre française, à Thion les Vosges, fin septembre. Exploit d'autant plus remarquable de Pro Patria de Montesson que Myriam et Sandra n'étaient plus seules ; en 2009, la jeune Marie ROY, les accompagnait en décrochant, pour sa première participation au niveau international, le titre par équipe junior et la médaille d'argent en individuel.

Toujours à l'international, Michel DESCHAMPS et Sylvie COLLOT du TNV ont à nouveau brillé lors des championnats d'Europe de tir aux Armes Anciennes en emportant, eux aussi, des podiums individuel et par équipe à Valence (Espagne) début septembre 2009.

Performances reconnues, chaque année, par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Yvelines qui attribue les «ECLATS OLYMPIQUES» aux athlètes et responsables sportifs émérites de notre département. Sylvie COLLOT du TNV et Stéphane HATTERER de l'Amicale des Tireurs de Buc se sont vu, chacun, remettre un ECLAT d'OR en janvier 2009 pour leurs succès au niveau mondial, l'an passé. Gageons que les années à venir nous en réserveront d'autres !

Le Conseil général des Yvelines reconnaît et encourage l'excellence en accordant, chaque année, des aides financières individuelles aux sportifs de haut niveau. 6 tireurs en ont bénéficié, en 2009.

Nos clubs dont des jeunes, de 13 à 19 ans, ont participé aux championnats de France ont également reçu des subventions du Conseil général, au cours de cet exercice. (8 clubs, comme en 2007/2008).

Voyons, maintenant, comment ont évolué les effectifs de nos associations.

Notre Comité regroupe, en 2008 – 2009, 24 clubs de tir, soit un de plus que l'exercice passé, par l'adhésion, au CDTY, de l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers des Yvelines

3 222 personnes sont licenciées F.F.Tir, contre 3 110, l'exercice précédent et 3 196 en 2006 – 2007.

Ce maintien, relatif, de nos effectifs se situe dans un contexte régional et national où la stagnation, voire la baisse du nombre de licenciés ont pour causes les difficultés que les clubs rencontrent pour fidéliser les jeunes et, aussi, les contraintes imposées par l'Administration, en matière d'Autorisation de Détention d'Armes à titre sportif (ADA).

- S'agissant du premier point, Jean-Richard GERMONT, président de la F.F.Tir a organisé, en décembre dernier, des *Assises Nationales du Tir* à l'occasion desquelles les représentants de nos Ligues ont défini le *format futur de notre Sport* et ont bâti un programme dont l'ambitieux objectif est de doubler les effectifs, actuellement de quelque 130 000, sur la période 2009 – 2012.

Les mesures concrètes permettant de mieux recruter, fidéliser et gérer nos tireurs devraient être publiées prochainement.

- Pour ce qui est des ADA, nous avons reçu, début avril 2009, une lettre de Mme la Préfète des Yvelines nous informant que les demandes qui n'étaient, jusque là, accompagnées que de la licence visée par un médecin, devraient désormais inclure deux documents: un extrait de naissance et une attestation, datée de moins de 15 jours, stipulant que l'état de santé du demandeur ne présente pas de contre indication d'ordre physique ou psychique à la possession d'une arme de 1ère/4ème catégorie utilisée pour la pratique du tir sportif.

Le Président de la F.F.Tir a écrit, en mai dernier, au Ministre de l'Intérieur pour souligner la portée pratique limitée de cette disposition et les contraintes supplémentaires imposées, dans notre département, à nos tireurs.

D'autant que l'on pouvait déduire, de la rédaction de l'article 39-II-4 du décret du décret n°95-589 du 5 mai 1995 qui régit les ADA, que la production d'une licence F.F.Tir, munie, en début d'exercice, d'un tampon médical, dispensait le demandeur de l'obligation de produire un tel certificat.

Jean-Richard GERMONT m'a indiqué, lors d'un récent entretien téléphonique, que le médecin de la F.F.Tir se tenait à la disposition de ceux nos tireurs dont le médecin traitant refuserait de délivrer l'attestation demandée. Souhaitons que cette situation, dont nous devons nous accommoder, ne contribue pas davantage à faire fuir nos licenciés !

Avant de vous rendre compte des activités de notre Comité, je voudrais féliciter ceux d'entre-nous qui ont été distingués, depuis notre dernière Assemblée, sur proposition du président du CDTY ou de leur président de Club. Ont ainsi été décernées, dans ce cadre et pour leur engagement associatif :

- avec effet au 1^{er} janvier 2009, la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports à M Jean-Jacques

DE PASQUAL de l'Union Sportive de Maisons-Laffitte,

- avec effet au 14 juillet 2009, la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports à Mme Coralie DEBREUILLE de l'Amicale des Tireurs de Buc.

Le CDTY continuera d'apporter son soutien actif à la reconnaissance du bénévolat, terme qui prend un sens particulier dans notre sport où, rappelons-le, aucune rémunération n'est perçue par les éducateurs et les arbitres.

Je vous ai invité récemment par courriel à constituer et me transmettre les dossiers de demandes de distinctions sportives en respectant les dates d'envoi suivantes : 15 septembre pour les promotions du 1^{er} janvier et 15 mars pour celles du 14 juillet.

Je vais maintenant vous rendre compte de l'exécution des différentes actions découlant de notre projet associatif. Je voudrais souligner, tout d'abord, que notre Comité dispose, depuis 2009, d'un site internet, créé et administré par notre Directeur de Tir, Chantal HOCHET qu'il convient de féliciter et remercier. L'adresse de ce site est:

<http://cdty.fr/CDTY.htm>

Vous y trouverez toutes informations portant sur nos objectifs, nos coordonnées et celles de nos clubs, ainsi que l'annonce et l'ensemble des résultats des compétitions que nous organisons et les podiums individuels et par équipes conquis par nos compétiteurs à tous les échelons de la SEC.

1. PRATIQUE DU TIR SPORTIF ET DÉVELOPPEMENT DES DISCIPLINES

1.1 RESULTATS

- Championnats départementaux réalisés dans les stands du TNV, de Pro Patria de Montesson, de l'Amicale des Tireurs de Buc et de l'US Maisons-Laffitte.

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2005/2006	2007/2008	2008/2009
TOTAL TIRS	929	986	977	1 027	1 071	1 228	1 240
Dont Clubs yvelinois	830	876	922	964	987	1 017	1 066
% 78/TOTAL	89,3%	88,8%	94,4%	93,9%	92,2%	82,8%	86%

Depuis le début de l'actuelle décennie, la participation à nos championnats départementaux est passée de 781 à 1 240 et aura ainsi connu une progression remarquable de 59 %.

Accroissement du nombre de discipline, attrait des disciplines à air, peu contraignantes et engouement de la part des jeunes en sont les causes essentielles.

Cependant, il est dommage que la pratique de la compétition n'intéresse que 40% de nos clubs.

Comme en sont convenus les dirigeants ayant participé aux Assises Nationales, l'an passé, le Tir de loisir et ludique est une composante majeure de notre sport, qu'il convient de développer afin d'attirer davantage de pratiquants. Cela dit, participer à des concours est la meilleure façon de progresser et prendre, ainsi, du plaisir dans cette activité.

A cet effet et dans le cadre d'une action subventionnée par le CNDS en 2009, le CDTY a mis, à la disposition de clubs n'ayant pas actuellement de structure pédagogique, un excellent DVD de formation initiale conçu par la F.F.Tir et en usage dans nos Ecoles de Tir. J'espère qu'ils en auront tiré profit !

Nos championnats départementaux ont accueilli, pour le second exercice consécutif, l'ensemble des compétiteurs 25/50 mètres du département des Hauts de Seine dont le Comité ne dispose pas des moyens nécessaires pour les organiser. Ses arbitres nous ont aimablement prêté main forte, dans un esprit de convivialité. Le CDTY, depuis de nombreuses années, accueille des tireurs de plusieurs départements, à l'occasion des championnats départementaux d'autres disciplines comme le 300 mètres, les Armes Anciennes, la Cible Mobile.

Nos visiteurs s'étant déclarés satisfaits de l'organisation et de l'accueil qu'ils ont trouvé dans les Yvelines, le CDTY est prêt à les accueillir à nouveau.

Que Chantal HOCHET entourée des Directeurs de Tir adjoints, responsables de disciplines, présidents et cadres techniques des stands qui accueillent nos championnats ainsi que l'ensemble du corps arbitral trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Comme cela est désormais de règle depuis l'AG 2007, les récompenses de l'ensemble des épreuves départementales 2008 - 2009, hors championnats des Ecoles de Tir, seront remises à l'issue de la présente Assemblée, soit 312 médailles, décernées aux trois premier(e)s de chaque discipline, dans chaque catégorie. Des diplômes avaient été remis, en son temps, à l'issue des championnats des clubs de la saison écoulée. Les clubs qui souhaitent recevoir un diplôme concernant d'autres épreuves sont invités à le faire savoir à notre Secrétaire général, Gérard LAIZIER.

- *Championnats Régionaux et de France.*

Nos matcheurs ont, comme chaque saison, largement participé à ces niveaux de la compétition fédérale. Le nombre de nos podiums est en accroissement continu (253 contre 225 l'exercice précédent et 136 en 2006/2007).

Les tireurs yvelinois ont été 99, contre 83 la saison passée, à se classer dans les 10 premiers des championnats de France individuels.

LES PODIUMS DES TIREURS YVELINOIS Saison 2008 – 2009

	1er	2ème	3ème	TOTAL PODIUMS
<i>En INDIVIDUEL</i>				
Championnats Régionaux	55 (65) *	52 (40)	53 (44)	160 (149)
Championnats de France	17 (13)	11 (11)	9 (11)	37 (35)
<i>Par EQUIPES</i>				
Championnats Régionaux	23 (20)	3 (4)	6 (7)	32 (31)
Championnats de France	8 (2)	12 (6)	4 (2)	24 (10)

(*) entre parenthèses: statistique 2007 – 2008

Je voudrais citer ici le nom des matcheurs et matcheuses qui ont gravi, en 2008/2009, la plus haute marche d'un ou plusieurs podiums dans les championnats de France individuels:

Bertrand Ballouard, Solveig Bibard, Daniel Bruciaferi, Sylvie Collot, Myriam Duperron (3 fois), Florian Fouquet, Jean-Claude Goujon, Hervé Laissu, Jacques Mallarmé, Benjamin Mat, Carlos Pacheco (3 fois), Didier Ulysse et Stéphane Veillard.

Ceux et celles qui les auront gravi pour se voir remettre des titres nationaux par équipe me pardonneront. Qu'ils sachent que l'admiration et les félicitations du CDTY leur sont acquises !

1. 2 – DEVELOPPEMENT DE DISCIPLINES PEU PRATIQUÉES

Christophe BERUT, responsable arbalète au sein du CDTY a poursuivi l'action engagée depuis deux exercices et organisé, en fin de saison, dans le stand de Pro Patria, un stage Arbalète match sous la houlette bienveillante de Bertrand BALLOUARD, entraîneur national. Christophe, également champion régional 2008/2009 dans une discipline Armes Anciennes (Vetterli Réplique), participe, aujourd'hui, avec nos camarades Bernard et Sylvie COLLOT, à une compétition inter-ligues à Bourg en Bresse.

Il m'a demandé de préciser, ici, qu'une nouvelle séance de formation à l'arbalète match sera organisée avant fin 2009, sous forme d'un entraînement encadré par Bertrand, réservé prioritairement aux jeunes et précédé d'une initiation prodiguée par Christophe dans le stand de l'AT Buc.

2. FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX TALENTS, ISSUS DE NOS ECOLES DE TIR

- 339 tirs ont été effectués dans notre département, cette saison, par nos jeunes de 9 à 14 ans, dans les épreuves individuelles et par équipes qui leur sont réservées : Championnat des Clubs Ecoles de Tir, Critérium Départemental et Championnat des Ecoles de Tir.

Nombre de Tirs	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	180	187	251	315	348	339

- Toujours au chapitre de la formation des jeunes, notre Comité a organisé, pour la sixième saison consécutive, de janvier à juin 2009, un *Circuit des Ecoles de Tir* accompagnant nos poussins, benjamins, minimes et cadets dans leur parcours sportif, leur donnant, hors compétitions officielles, une opportunité supplémentaire de « matcher » dans d'autres clubs que le leur et se préparer à aborder les niveaux supérieurs de la compétition (régionaux et France).

La croissance de la participation à ces rencontres amicales se poursuit: 695 tirs ont été effectués, en 2008/2009 par 166 compétiteurs.

On soulignera également que plus de 40% des jeunes ont tiré la totalité des 6 matchs !

	2004/5	2005/6	2006/7	2007/8	2008/9
Nombre de clubs organisateurs	6	6	5	6	6
Nombre de clubs participants	8	9	8	8	11
Nombre de compétiteurs	101	129	169	146	166
Nombre de tirs effectués	395	585	670	653	695

Le Circuit sera reconduit en 2009/2010, selon des modalités fixées par le Comité Directeur et qui seront communiquées aux clubs participants dans les prochaines semaines.

- Il convient de noter que le département des Yvelines qui se classe en tête des départements franciliens en termes de participation et de résultats dans les différents échelons de la SEC Ecoles de Tir est aussi le seul à organiser un « Circuit des Ecoles de Tir ».

Les succès remportés par nos jeunes sont dus à l'implication sans faille des dirigeants des clubs organisateurs et de l'ensemble des Responsables et Formateurs de nos Ecoles de Tir.

Le CDTY leur renouvelle ses remerciements qu'ils partageront avec Jean-Jacques DE PASQUAL, Directeur départemental des Ecoles de Tir et son Adjoint, Jacques LEMARIÉ.

- Avec l'aide sans faille de ses partenaires institutionnels, le CDTY a poursuivi, cette année, sa politique de dotation des Ecoles de Tir yvelinoises en armes de compétition adaptées à la morphologie des jeunes tireurs. Cette mesure sera reconduite en 2009 – 2010, dans des termes que développera notre Trésorier, lors de l'examen du budget à venir.

L'investissement humain et financier est donc bien payant.

A charge, pour nos dirigeants, de savoir conserver les jeunes qu'ils auront si bien formés !

3. SUSCITER ET FACILITER LES VOCATIONS D'ARBITRES

- Animé par Alain VANDERPERRE, assisté de Catherine JACQUELIN-GIUDICI, un corps arbitral de 31 arbitres diplômés, dont 9 féminines, qui assurent avec compétence et dévouement le déroulement sans heurt de nos compétitions. Parmi eux, 9 arbitres sont de grade régional, 1 national et 3 internationaux.

La campagne de recrutement réalisée l'an dernier a porté ses fruits et abouti au renforcement de cette équipe : 6 nouveaux arbitres yvelinois ont passé brillamment leur examen d'arbitre départemental au printemps 2009.

- Comme chaque année, une journée de mise à niveau des arbitres titulaires a été organisée par le CDTY, le 08 mars 2009

- Une formation, « sur le terrain », a été réalisée tout au long de l'année sportive, en vue de préparer les aspirants arbitres au passage des examens fédéraux, l'effort de recrutement devant être poursuivi.

Ces actions, pérennes, menées avec le soutien financier de nos Institutionnels, seront bien entendu reconduites.

4. ASSURER, PAR UNE PRÉSENCE EFFECTIVE AUPRES DES INSTANCES SPORTIVES DU DÉPARTEMENT, LA PROMOTION DU TIR SPORTIF

- Le CDTY entretient des relations étroites avec ses deux partenaires institutionnels : la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et le Conseil général des Yvelines.

Sur la base de son projet de développement pluriannuel, dont découlent des actions clairement définies, le CDTY a pu bénéficier de subventions du Conseil général et du CNDS dont le détail vous sera communiqué par notre Trésorier, lorsqu'il exposera son rapport. Ces aides financières contribuent à la réalisation de nos ambitions sportives et associatives. Que nos partenaires institutionnels en soient, ici, chaleureusement remerciés.

2009 a vu la mise en place du nouveau format du CNDS, entraînant des changements dans la façon de préparer et présenter les dossiers de demandes de subventions de fonctionnement.

Notre Comité a joué un rôle moteur vis-à-vis de nos clubs en diffusant l'information nécessaire à une bonne compréhension du nouveau système.

Une réunion d'information a été organisée le 09 avril 2009 au TNV, permettant à Mlle Laurence FREMANTEAU, Conseillère Technique et Pédagogique à la DDJS, d'exposer le nouveau CNDS et répondre aux questions des représentants du Tir Yvelinois.

Les 8 clubs (6 en 2008) qui ont présenté un dossier ont obtenu une subvention CNDS, mandatée mi octobre.

- Le CDTY est un partenaire actif du mouvement olympique au travers du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (CDOS 78).

- Il utilise, en chaque circonstance, ses publications (*Infolympiques, le Flash Olympique*) lues par l'ensemble du monde sportif, les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales pour communiquer sur ses résultats,
- Il est présent à ses manifestations : Soirée du Sport Yvelinois en janvier (remise des Eclats Olympiques Eclats Olympiques), 3 Diners-débats annuels sur des thèmes du management sportif, « Foulées Olympiques » en octobre, avec la participation active de l'Amicale des Tireurs de Buc (démonstrations et concours de Tir sportif).
- Un lien va être créé sur le site du CDOS 78 avec le nouveau site internet du CDTY.

Tout cela, vous l'avez compris, dans le but de donner, de notre beau sport, une image de sérieux de performance et de convivialité à l'ensemble de la Communauté sportive et associative yvelinoise.

Je vous remercie de l'attention amicale que vous avez bien voulu me prêter et je souhaite à tous nos tireurs une excellente année 2009 – 2010.



25 octobre 2009
André MARGOT
Président du CDTY